PAS DE CENTRE COMMERCIAL EN ZONE AGRICOLE

Parce que le déclassement de cette parcelle provoquera inévitablement l'ouverture au déclassement de toute la zone agricole au pied du village.
Non à la DESTRUCTION DU PAYSAGE.
Non à la prolifération des surfaces commerciales (Leclerc, Inter Marché, Aldi, Lidl, etc..)
Non à la BANALISATION DE l'ENTRÉE EST du village de Fayence (Station d'essence et parking à proximité du rond point)
OUI à un aménagement paysagé et sécurisé en termes d'urbanisme, et de déplacements.

La création d'un centre commercial à l'entrée EST du village de Fayence est prévue sur une parcelle classée en zone agricole. Une procédure de révision simplifiée a été engagée par la municipalité pour modifiér cette zone.

Nous demandons l'abandon de ce projet qui loin d'être justifié par l'intérêt général, est destiné à satisfaire un intérêt privé.

NOM PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE

Association Cantonale pour la Protection de l'environnement- Maison de Pays- 50 Route de l'Aérodrome- 83440 FAYENCE
http://acppe.blogspot.com/ e-mail: acpe@gmail.com